Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260518-20260556-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

Le dix-huit mai deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absente excusée : Mme PILON Virginie
Date de convocation : 11/05/2026
Secrétaire de séance : Mme MOUCHOUX Maryline

N° 2026-05-56 : DEVIS POINT-A-TEMPS AUTOMATIQUE (PATA)

Après explication du procédé de point-à-temps automatique (PATA), Monsieur MARTEL-CHEFDOR Thierry présente au Conseil municipal les devis reçus pour 15 tonnes :

	COLAS	LESSARD TP	POTIN TP
15 tonnes HT	14 700.00 €	14 100.00 €	14 025.00 €
Prix à la tonne HT	980.00 €	940.00 €	935.00 €
Remarques	Balayage non compris	Tarif réactualisé selon cour du bitume Balayage non compris	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'offre de l'entreprise POTIN TP d'un montant de 14 025,00 € HT pour la prestation de point-à-temps automatique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Maryline MOUCHOUX